



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes du Trièves pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Sommaire

Lexique	3
1. Présentation du service eau potable de la Communauté de Communes du Trièves	4
1.1. Organisation	4
1.1.1 Compétences	4
1.1.2 Les élus	4
1.1.3 Personnel technique et administratif	4
1.1.4 Règlement de service	4
1.2. Communes desservies.....	5
1.3. Réseau	5
1.4. Population, abonnés desservis et volumes consommés	7
1.4.1 Population desservie (D101.0).....	7
1.4.2 Abonnés	7
1.4.3 Volumes consommés	8
1.5. Tarification (D102.0)	8
1.5.1 Tarifs en vigueur.....	8
1.5.2 Facture type 120m ³	9
1.6. Ressources en eau, point de prélèvement.....	10
2. Bilan 2020.....	10
2.1. Bilan des volumes mis en œuvre	10
2.1.1 Réseau principal	10
2.1.2 Réseau de la Taillat.....	10
2.2. Indicateurs techniques.....	10
2.2.1 Qualité de l'eau distribuée (P101.1)	10
2.2.2 Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	11
2.2.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
2.2.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	12
2.2.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	12
2.2.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
2.2.7 Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3)	13
2.2.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	13
2.2.9 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) et taux de respect du délais (P152.1)	14
2.3. Indicateurs financiers	14
2.3.1 Abandons des créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	14
2.3.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	14
2.3.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	15
2.4. Taux de réclamations (P155.1).....	15
3. Financement.....	15
3.1. Montants financiers	15
3.2. Origine des recettes*.....	15
4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales.....	16
4.1. Réalisations 2020	16
4.1.1 Etude : Inspection à la caméra du Captage de Fraichinet.....	16
4.1.2 Travaux : Renouvellement des canalisations	16

4.2.	Projets 2021	16
4.2.1	Etude hydraulique pour l'alimentation du réseau de Chabotte par le captage de Font Fovèze	16
4.2.2	Travaux	17
4.3.	Programme pluriannuel de travaux.....	18

Lexique

ARS : Agence Régionale de Santé
CCT : Communauté de Communes du Trièves
CRD : Capital Restant Dû
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
MDC : Monestier-de-Clermont
SMDLC : Saint-Marin-de-la-Cluze
SMLP : Saint-Michel-les-Portes
SPLM : Saint-Paul-lès-Monestier
M.O.P. : Maîtrise d'Ouvrage Publique
Pb : Plomb
PEHD : PolyÉthylène Haute Densité
SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
UDI : Unité de Distribution
UGE : Unité de Gestion

1. Présentation du service eau potable de la Communauté de Communes du Trièves

1.1. Organisation

1.1.1 COMPETENCES

Le service est géré en **régie** au niveau **intercommunal** (EPCI) les compétences sont les suivantes :

- Production
- Traitement
- Stockage
- Protection du point de prélèvement
- Transfert
- Distribution

1.1.2 LES ELUS



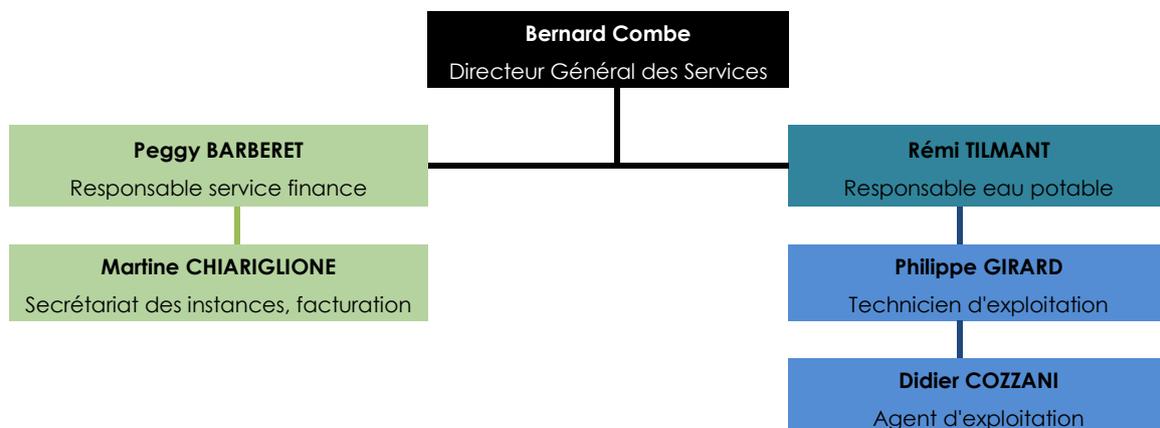
Jérôme FAUCONNIER
Président de la CCT



Christophe DRURE
Vice-Président pour la compétence eau à la CCT

Il n'y pas de **Commission Consultative des Services Publics Locaux** (EPCI de moins de 50 000 habitants).

1.1.3 PERSONNEL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF



1.1.4 REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service a été approuvé par le conseil Communautaire le 4 avril 2016. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Trièves.

1.2. Communes desservies

Les communes desservies sont les suivantes :

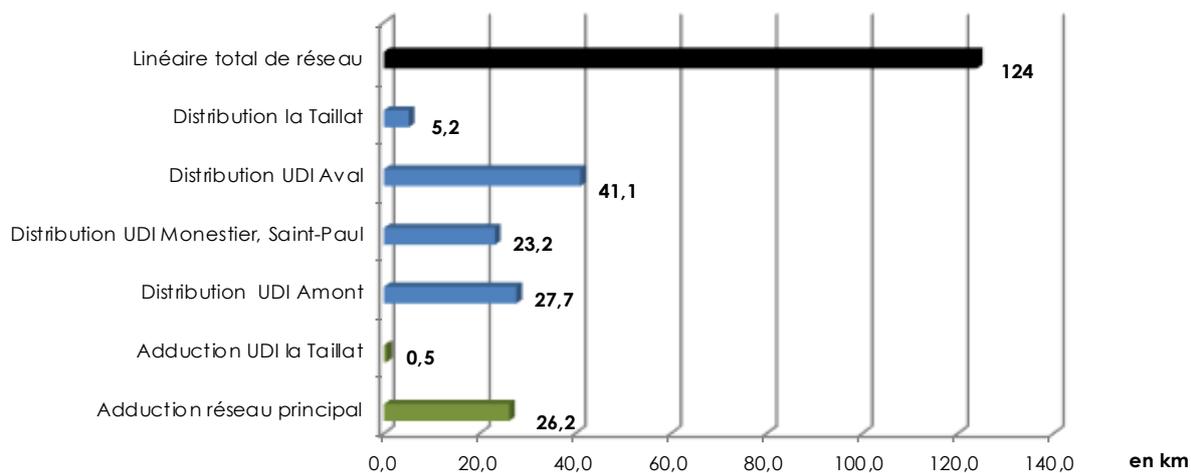
- Saint-Michel-les-Portes
- Roissard
- Monestier-de-Clermont
- Saint-Paul-les-Monestier
- Sinard
- Avignonet
- Saint-Martin-de-la-Cluze

1.3. Réseau

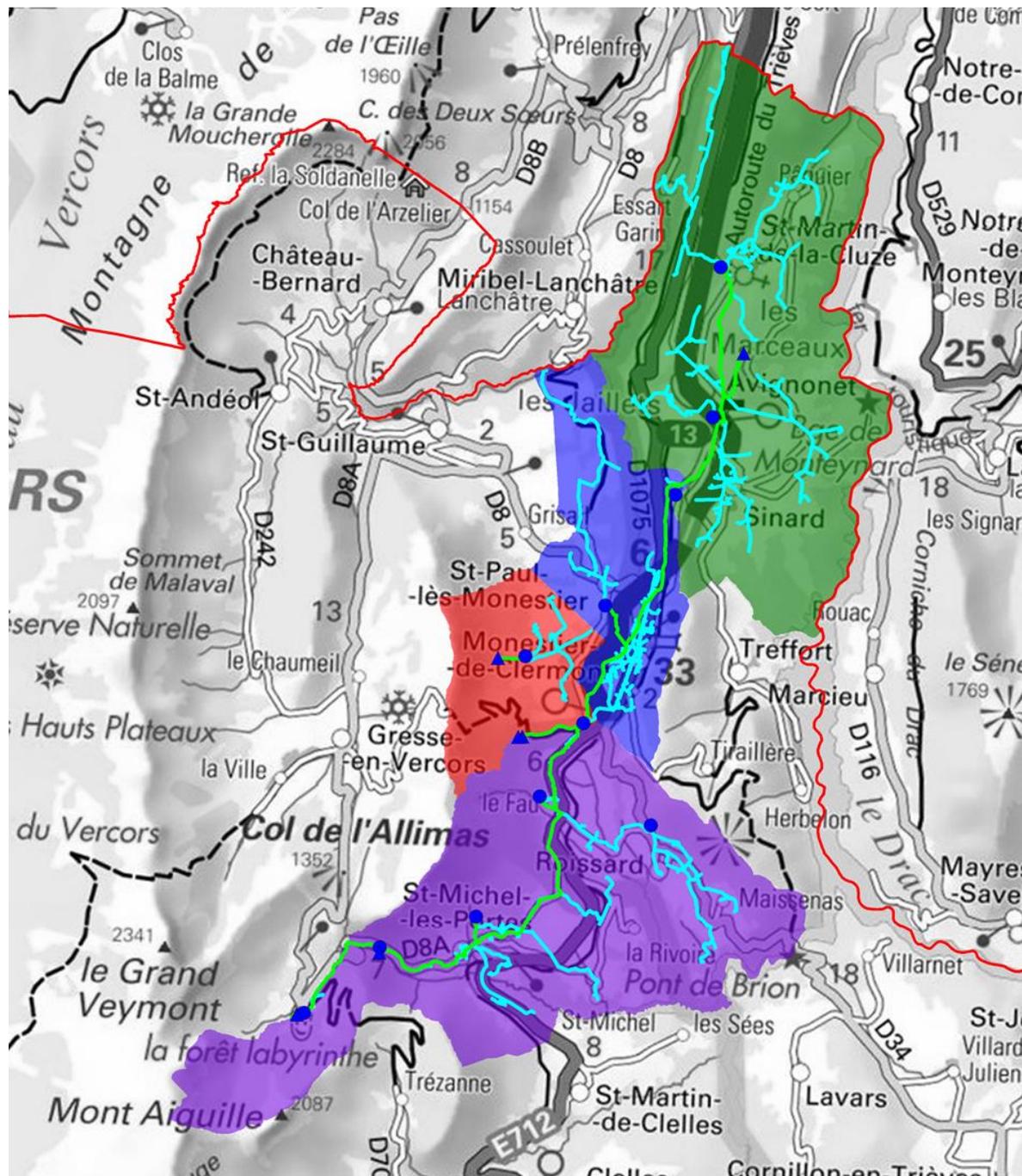
Les principaux équipements ou caractéristiques sont :

- 5 captages
- 11 réservoirs – 15 cuves
- 65 appareils de régulation et 126 ventouses sous regards
- 6 surpresseurs
- 1 unité d'ultrafiltration avec 1 pico centrale
- 4 traitements au chlore gazeux ou à la javel
- 124 km au 31/12/2020 de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune avec la répartition suivante par structure :

Linéaire de canalisation d'eau potable 2020



Le territoire desservi est divisé par UDI (Unité de Distribution) :

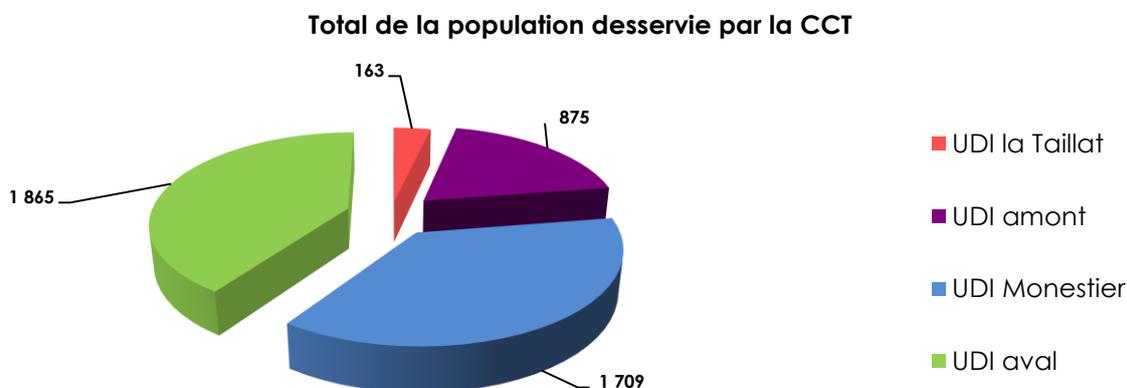


- Limites de la CCT
- UDI de la Taillat : les « hauts » de Saint-Paul-lès-Monestier
- Réseau principal : UDI amont : Saint-Michel-les-Portes et Roissard
- Réseau principal : UDI Monestier-de-Clermont et Saint-Paul-les-Monestier
- Réseau principal : UDI aval : Sinard, Avignonet et Saint-Martin de la Cluze
- Réseau d'adduction
- Réseau de distribution
- Captage
- Réservoir

1.4. Population, abonnés desservis et volumes consommés

1.4.1 POPULATION DESSERVIE (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 4 612 habitants au 31/12/2020. La répartition des habitants par UDI est la suivante :



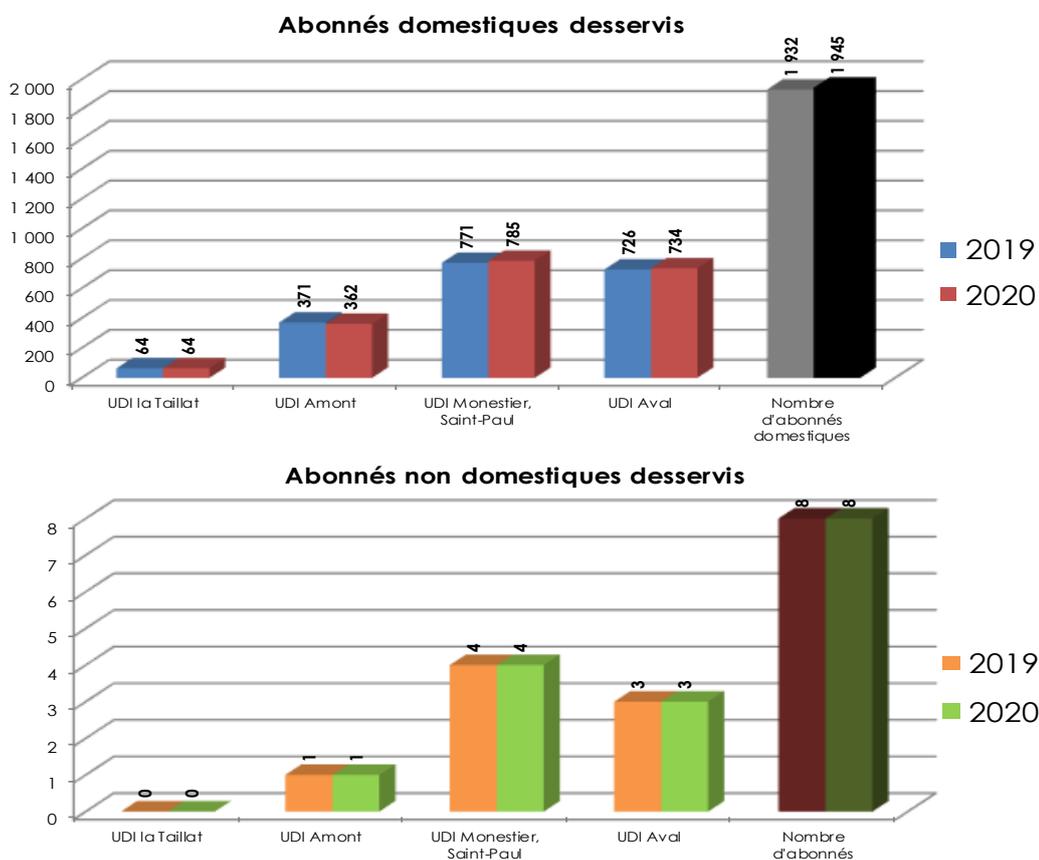
Ces évolutions de population ont été établies en collaboration avec les communes concernées. Ces dernières assurent un recensement annuel efficace.

Les perspectives sont conformes aux perspectives des documents d'urbanisme et du SCoT.

1.4.2 ABONNES

Les abonnés (domestiques ou non) sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de la préservation de la ressource et de la lutte contre la pollution en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 953 abonnés au 31/12/2020 (1 940 abonnés au 31/12/2019). La répartition des abonnés par structure est la suivante :

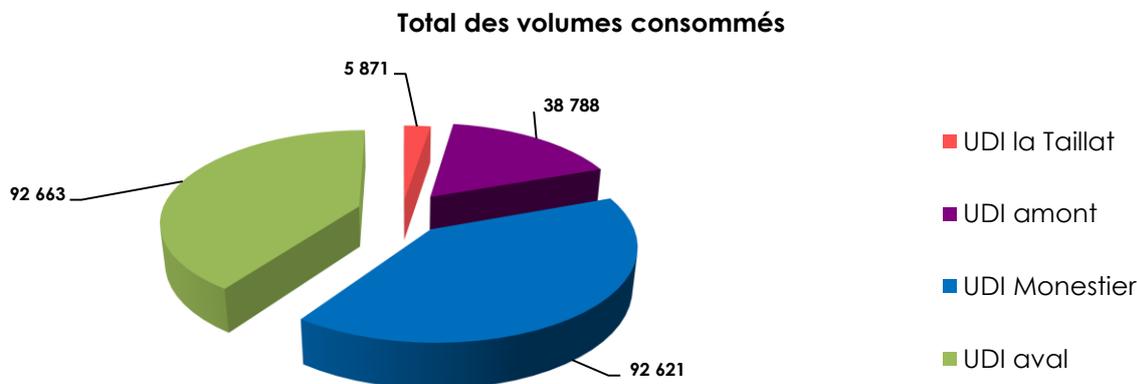


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,75 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,36 habitants/abonné en 2020 (2,15 habitant/abonné en 2019).

1.4.3 VOLUMES CONSOMMES

Sur la période mai 2019 à juillet 2020, le service public d'eau potable comptabilisé 229 943m³ d'eau consommés. La répartition par UDI est la suivante :



1.5. Tarification (D102.0)

Les volumes consommés sont relevés tous les ans pour une facturation annuel.

1.5.1 TARIFS EN VIGUEUR

Extrait de la délibération du 20 mai 2019

Tranche d'eau :

De 0 à 350 m³

1.48 € H.T. le m³,

De 351 à 1000 m³

1.11 € H.T. le m³,

Plus de 1000 m³

1.01 € H.T. le m³,

Contrôle compteur :

70 € H.T.

Remplacement du compteur gelé :

85 € H.T.

Prime fixe :

Compteur 15 ou 20 mm

5.50 € H.T. /mois,

Compteur 25 ou 30 mm

11.00 € H.T. /mois,

Compteur 40 mm et plus

35.00 € H.T. /mois,

Frais fermeture/ ouverture de vanne

32.00 € H.T.

Coût horaire de l'agent + véhicule

32.00 € H.T.

Demande de branchement au réseau

450.00 € H.T.

Pénalités pour infraction au règlement

880.00 € H.T.

Pénalité pour non-paiement

25% de la somme avec un minimum de 15.25 €

Frais pour facture intermédiaire

15 € H.T.

1.6. Ressources en eau, point de prélèvement

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
Captages de Fraichinet	Source	91m³/h Débit maximal de l'adduction en 170 acier	ND	BSS003XBBI BSS003XBCC BSS003XBCW BSS001ZBEM	non
Captage de Font Noire	Source	57 m³/h Débit de chaque pompe d'exhaure	24,7 l/s ou 2134 m³/j	BSS001ZBEJ	27 juillet 1983
Captage de Font Fovèze	Source	15m³/h Débit maximal de l'adduction en 75 PEHD	ND	BSS001ZBFM	non
Captage de Pierrefeu	Source	27m³/h	ND	BSS001ZBAG	non
Captage de la Taillat	Source	5 m³/h, débit maximum observé	ND	BSS001ZBAA	non

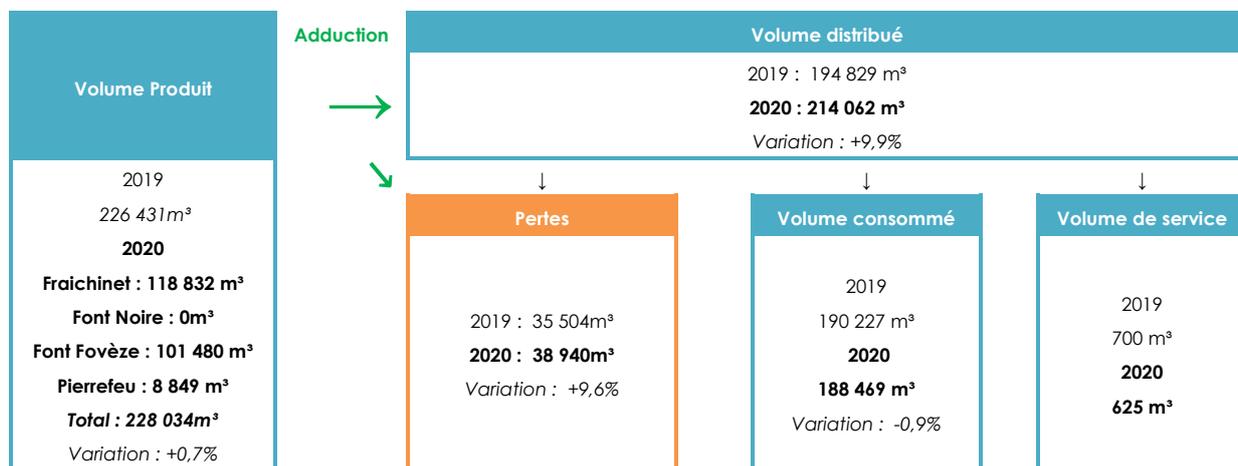
2. Bilan 2020

2.1. Bilan des volumes mis en œuvre

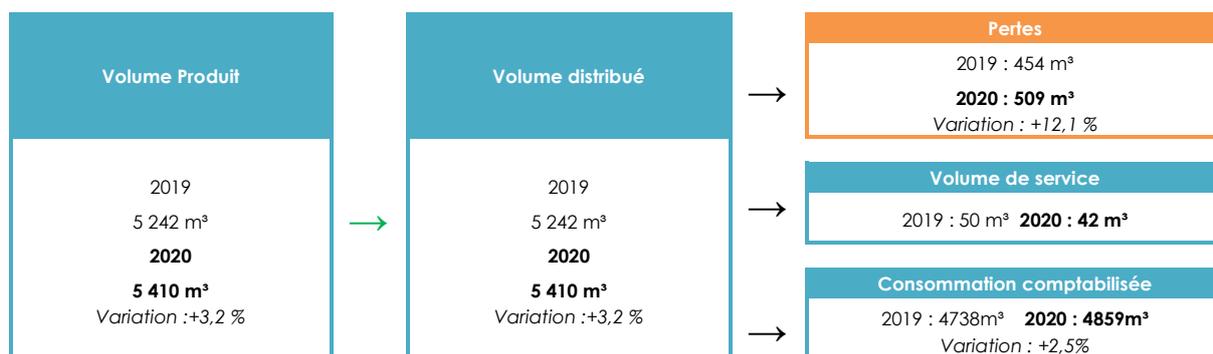
Le bilan des volumes à partir de la relève des compteurs qui s'est déroulé du 1^{er} avril au 24 juin 2019 et du 22 juin 2020 au 24 août 2020 à cause du confinement. Cette période s'étale donc sur environ 14 mois.

Les volumes ont été ramenés à 12 mois pour permettre la comparaison avec 2019.

2.1.1 RESEAU PRINCIPAL



2.1.2 RESEAU DE LA TAILLAT



2.2. Indicateurs techniques

2.2.1 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (P101.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	2019			2020		
	Nombre prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nombre prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques						
UDI de la Taillat	3	0	100%	7	1	86%
UDI Amont	4	1	80%	8	0	100%
UDI Monestier, Saint-Paul	5	0	100%	6	0	100%
UDI Aval	4	0	100%	4	0	100%
Paramètres physico-chimiques						
UDI de la Taillat	5	0	100%	6	0	100%
UDI Amont	9	0	100%	6	0	100%
UDI Monestier, Saint-Paul	4	0	100%	4	0	100%
UDI Aval	6	0	100%	5	0	100%

Pour plus d'informations, voir au chapitre correspondant à chaque structure. Vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internetwww.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

2.2.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2020 est de 90.

Points		Exercice 2020
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	30
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	40
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	40
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux...)	50
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	60
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	60
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	60
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	70
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	80
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	90
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	90

2.2.3 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume importé ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé (ou vendu V7), du volume consommé sans comptage et du volume de service.

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau en %		
UDI La Taillat	93%	91%
UDI Amont	96%	97%
- Adduction Fraichinet - Col du Fau	97%	97%
- Saint-Michel-les-Portes	78%	84%
- Roissard	90%	98%
UDI Monestier, Saint-Paul	95%	89%
- Adduction Col du Fau - rsv Sinard Avignonet	97%	97%
- Monestier-de-Clermont	85%	88%
- Saint-Paul-lès-Monestier	94%	94%
- Collet de Sinard	88%	100%
UDI Aval	76%	81%
- Adduction rsv Sinard Avignonet - Saint-Martin de la Cluze		
- Sinard (village)	86%	86%
- Sinard (la Morte, la Motte)	80%	82%
- Avignonet	71%	90%
- Saint-Martin-de-la-Cluze	83%	78%
TOTAL	84%	83%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %		
UDI La Taillat	90%	90%
UDI Amont	85%	92%
UDI Monestier, Saint-Paul	86%	89%
UDI Aval	75%	81%
TOTAL	81%	82%

2.2.4 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé.

Pour les années 2019 et 2020, les indices linéaire des volumes non comptés sont de :

Exercice 2019	Exercice 2020
0,11 m³/j/km	0,29

2.2.5 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2019 et 2020, les indices linéaires des pertes en réseau sont de :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Indice linéaire des pertes en réseau en m³/km/j		
UDI Amont	0,53	0,33
UDI Monestier, Saint-Paul	1,51	2,29
UDI Aval	1,32	1,21
UDI Taillat	0,27	0,27
TOTAL	0,8	0,9

2.2.6 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2020 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (L_N) est de :

	2016	2017	2018	2019	2020	Période 2016-2020
Linéaire renouvelé	1630m	2770m	1180m	63m	673m	6316m
Taux de renouvellement par an	1,31%	2,23%	0,95%	0,05%	0,54%	1,02%

Pour le détail des travaux, voir partie 4.1.2.

2.2.7 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Source de la Taillat	40%	40%
Source de Fraichinet	40%	40%
Source de Font Noire	100%	100%
Source de Font Fovèze	40%	40%
Source de Pierrefeu	40%	40%

2.2.8 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour les années 2019 et 2020, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 usagers est de :

	2019	2020
Nombre d'interruption de service non-programmées	18	10
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	9,3	5,1

2.2.9 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0) ET TAUX DE RESPECT DU DELAIS (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **8 jours** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouverture de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} \times 100$$

Les délais maximaux d'ouverture des branchements ainsi que le taux de respect de ce délai pour les années 2019 et 2020 : **2 jours, 100%**

2.3. Indicateurs financiers

2.3.1 ABANDONS DES CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

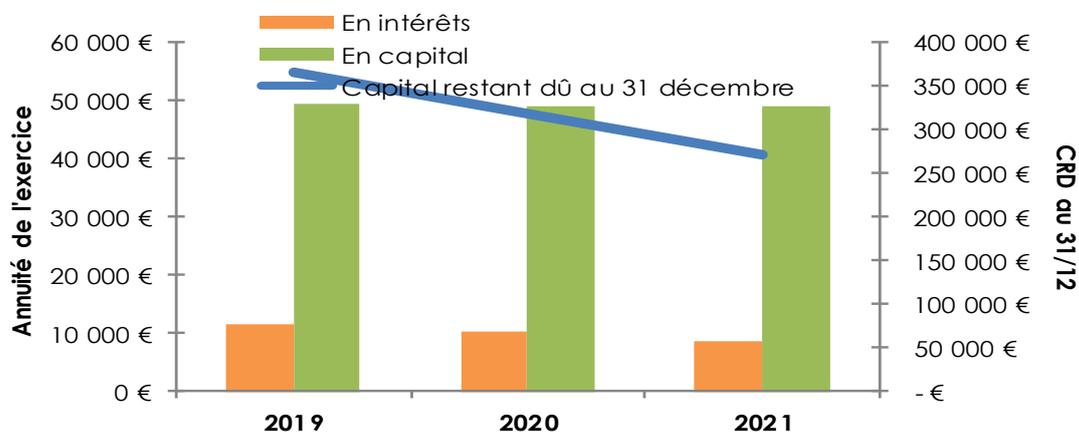
	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de demande d'abandon de créances	0	2
Montant des créances abandonnées et/ou versées à un fond de solidarité	0 €	405,76€

2.3.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes de la section d'exploitation – dépenses de la section d'exploitation, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Capital restant dû au 31 décembre			
Emprunt travaux 2006	88 009,15 €	76 842,63 €	65 237,27 €
Emprunt travaux 2007	38 526,02 €	25 684,00 €	12 841,98 €
Emprunt travaux source Pierrefeu	239 166,73 €	215 833,41 €	192 500,09 €
Total	365 701,90 €	318 360,04 €	270 579,34 €
Durée d'extinction de la dette en années			
Emprunt travaux 2006	7	6	5
Emprunt travaux 2007	3	2	1
Emprunt travaux source Pierrefeu	10	9	8



2.3.3 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés le montant d'impayés pour les années 2019 et 2020 ainsi que les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés	18 798€	39 301 €
Taux d'impayés	4,57%	8,24%

2.4. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1 000$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçus	NON	NON
Nombre de réclamations reçues	-	-
Taux de réclamation	-	-

3. Financement

3.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Dépenses de fonctionnement	688 240 €	609 194 €
Recettes de fonctionnement	811 720 €	864 158 €
Dépenses d'investissement	235 162 €	319 817 €
Recettes d'investissement	384 710 €	515 344 €
Dotation au amortissement	305 812 €	285 441 €
Montant HT des travaux engagés	329 745 €	494 053 €
Montant HT des travaux réalisés	37 794 €	124 838 €
Montant des subventions	65 756 €	80 355 €

3.2. Origine des recettes*

Type de recette	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation en %
Vente d'eau aux usagers (conso + abonnement)	411 335,87 €	476 960,79 €**	+16,0**
Ouverture d'abonnement	1 680 €	1 485 €	-11,6
Ouverture de branchement	9 000 €	9 900 €	+10,0
Travaux	13 344,15 €	7 251,93 €	-45,7
Vente électricité	19 373,70 €	28 099,87 €	+45,0
Loyer Télédiffusion de France	3 671,38 €	3 744,81 €	+2
Subventions	65 756 €	80 355,00 €	+22,2
Total des recettes - collectivité	524 161,10 €	607 797,40 €	+16,0

* Hors amortissement et excédents reportés

**Recette pour une consommation d'eau sur 14 mois due à un retard dans la relève des compteurs (confinement)

4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales

4.1. Réalisations 2020

4.1.1 ÉTUDE : INSPECTION A LA CAMERA DU CAPTAGE DE FRAICHINET

L'inspection télévisuelle a pour objet de constater l'état des canalisations de drainage à un instant donné. Elle vise à fournir les éléments nécessaires à une éventuelle étude de réhabilitation des captages et doit répondre aux objectifs suivants :

- Recenser les drains et leurs singularités
- Localiser les infiltrations,
- Localiser les secteurs à contre-pente ou obstrués,
- Localiser les regards enterrés à mettre à niveau.
- ...

Montant de l'étude : 2240 € HT

4.1.2 TRAVAUX : RENOUELEMENT DES CANALISATIONS

Ce programme prend en compte les demandes de l'ARS et de l'Agence de l'Eau relatives à la qualité de l'eau, les projets de développement et d'aménagement des communes adhérentes, les travaux routiers programmés par le département de l'Isère et les recommandations relatives aux rendements, économies d'eau et renouvellement des réseaux.

- Commune de MONESTIER DE CLERMONT

Renforcement de la conduite ø 80 fonte grise à joints plomb route de Sinard RD 110 :

La conduite existante, en vieille fonte ø 80 mm des années 1930, située en bordure de la RD 110 casse une fois tous les deux ans en moyenne, provoquant de grosse pertes d'eau.

Afin d'éviter ces réparations récurrentes, la communauté de communes souhaite renforcer sur 165 ml cette conduite sous l'accotement de la RD 110 en la remplaçant par une canalisation en fonte ø 100 mm, y compris reprise de 9 branchements.

Montant des travaux : 33 247 € HT

- Commune de SAINT MARTIN DE LA CLUZE

Renforcement, secteur de Coynelle, de la conduite acier ø 80 mm sur 385 ml entre le ø 100 fonte et le PVC ø 125 mm installés lors de la construction de l'A51. Cette conduite, des années 60, placée en partie sous la RD 1075 présente des signes de fatigue (poinçonnements dus à des pierres posées contre la conduite). Lors d'une réparation en 2017, notre service a constaté l'absence de protection extérieure source d'une corrosion avancée : la conduite est poreuse.

Montant des travaux : 46 780,50 € HT

- Commune de ROISSARD

Réfection de la conduite de distribution dans le hameau du Fau en travaux **coordonnés** avec ceux de la commune et réfection des branchements.

La commune a programmé des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur 85 ml d'une antenne du hameau du Fau, là-même où existe une conduite d'eau potable en PVC ø 50 et branchements PVC datant de 1965, situés en partie sous une terrasse construite sans autorisation et un autre branchement en servitude, inaccessible aujourd'hui.

Soit une mise en conformité sur 120 ml de conduites en PEHD ø 50, 32 et 25

Montant des travaux : 10 227,91 € HT

4.2. Projets 2021

4.2.1 ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR L'ALIMENTATION DU RESEAU DE CHABOTTE PAR LE CAPTAGE DE FONT FOVEZE

A cause du risque de pénurie, il est nécessaire de trouver une nouvelle ressource. La solution d'adduction par Font Fovèze semble la plus intéressante techniquement et économiquement.

Ce captage a plusieurs avantages :

- Une altitude suffisante pour une adduction gravitaire,
- Il se situe à 1km du réseau concerné,

- Son débit d'étiage est suffisant,
- Sa qualité est bonne et constante.

Cependant l'intégrer au système de Chabotte peut provoquer des problèmes de défense incendie et de temps de séjour. C'est pourquoi, une étude hydraulique sera réalisée.

Le but de cette étude est de présenter les solutions pour anticiper le risque de pénurie en présentant les solutions pour orienter les eaux du captage de Font Fovèze en secours ou en permanence vers le système de Chabotte.

Montant : 9150 €

4.2.2 TRAVAUX

- Saint-Martin-de-la-Cluze, les Brets

Réduction des fuites, amélioration de la qualité de l'Eau et suppression de servitudes par le renforcement et le déplacement d'une conduite en vieille acier fuyarde (conduite acier oxydée et sans revêtement alimentaire) par une canalisation \varnothing 100 mm fonte ductile sur 360ml avec déplacement d'une ventouse.

Montant : 46 382 € HT

- Sinard, les Jaillels

Suppression d'une canalisation fuyarde en domaine privée. Reprise de 5 branchements.

Montant : 4 703 € HT

- Sinard, renforcement Chemin de Molinière

Remplacement sur 135ml d'un PVC 40 en un PEHD 63 + Reprise de 5 branchements.

Montant : 16 601,75 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, déplacement Audière

Déplacement d'une conduite en PEHD 63 vers le domaine public sur 180ml + reprise de 2 branchements

Montant : 12 406,27 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, le Village : Renforcement de la conduite \varnothing 100 acier non revêtu de la Mairie au réservoir
La conduite existante, acier \varnothing 100 mm des années 1960, située sous la voie communale n'est pas en bon état et se perse parfois.

Afin d'améliorer la distribution sur le Bourg et garantir une meilleure qualité de l'eau, il est proposé de renforcer sur 240 ml cette conduite en la remplaçant par une canalisation en fonte \varnothing 125 mm, y compris reprise de 3 branchements. Cela permettrait d'assurer la liaison entre 2 sections quasiment neuves.

Montant : 35 056 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, Guère : Renforcement de la conduite \varnothing 80 fonte grise à joints plomb

La conduite existante, en vieille fonte \varnothing 80 mm des années 1930, située en partie sous la voie communale casse parfois, provoquant de grosse pertes d'eau et une rupture complète d'alimentation des abonnés du secteur.

Afin d'éviter ces incidents récurrents et garantir une meilleure qualité de l'eau, la communauté de communes souhaite renforcer sur 360 ml cette conduite en la remplaçant par une canalisation en fonte \varnothing 100 mm, y compris reprise de 4 branchements.

Montant : 41 612 €

- Saint-Paul-lès-Monestier, réservoir

Réfection conduite de distribution en acier \varnothing 125 oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox \varnothing 125 mm avec reprise de la lyre incendie. Ce tuyau complètement oxydé pourrait nuire à la qualité de l'eau distribuée.

Montant : 3 735 € HT

- Saint-Martin-de-la-Cluze, réservoir

Réfection conduite de distribution en acier \varnothing 125 oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox \varnothing 125 mm avec reprise de la lyre incendie, jonction avec le départ de la deuxième cuve et amélioration de la vidange. Ce tuyau complètement oxydé pourrait nuire à la qualité de l'eau distribuée.

Montant : 8 138€ HT

- Saint-Michel-lès-Portes, Gresse-en-Vercors : Rochefort

Environ 2/3 des volumes distribués viennent de Fraichinet et environ 200 000kWh sont produits chaque année par la picocentrale de Font Noire.

A moyen terme, des travaux de renouvellement de l'adduction entre le captage et l'usine de Font Noire devront être réalisés.

La canalisation actuelle est sous dimensionnée pour une valorisation énergétique optimale du captage. La connaissance précise des débits disponibles à l'amont, permettra de dimensionner au mieux la future canalisation et ainsi augmenter la capacité de la centrale électrique.

Cependant une part importante des eaux captées passe au-trop-pleins avant jaugeage, via les trop-pleins.

Pour connaître précisément le comportement de la source en période d'étiage, il est important d'avoir un système de jaugeage représentatif.

Les travaux consistent donc à déplacer les trop-pleins à l'aval du jaugeage au niveau des captages de Fraichinet.

Montant : 56 283,90 € HT

4.3. Programme pluriannuel de travaux

	PRIORITÉ	MONTANT ESTIMATIF	ÉCHÉANCE
Mise en conformité des captages			
DUP + Protection	1	40 000	2022
<ul style="list-style-type: none"> • La Taillat/Font Fovèze • Fraichinet / Font-Noire 			
Modernisation de la télégestion	1	50 000	2022
Renouvellement du skid d'ultrafiltration de Font Noire	2	140 000	2023
Remplacement des pompes d'exhaure de Font Noire	2	20 000	2023
Travaux d'amélioration de l'adduction			
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement Ø 125 Acier à Monestier-de-Clermont sur 325 m par un Ø 150 Fonte pour augmenter le débit vers Sinard/Avignonet (dernière section) • Remplacement du Ø 80 Acier entre Avignonet et St Martin de la Cluze, sur 1500 m, par un Ø 100 fonte, afin d'améliorer l'alimentation du réservoir de St Martin de la Cluze (fonction de la demande) • Renforcement par tranches de la conduite Ø 170 acier sur les communes de Roissard et St Michel lès Portes, soit 8,9 Km en fonte 200 mm, Tx étalés sur 6 à 8 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement F200 entre le début de la route de Savouaire et la Ferme Dumas 1620ml : 215 000 € • Remplacement traversée Saint-Michel-Les-Portes 340ml + 200ml de distribution : 200 000 € • Remplacement F200 entre la Ferme Dumas le Pont de SMLP 1620ml : 230 000 € • Renforcement et déplacement de 700m de conduite entre 2 entrée du Fau de Roissard en bordure de la RD 1075 : 70 000 € 	1 5 3	30 000 120 000 2 000 000	2023 2026 2022 à 2028
Travaux d'amélioration de la distribution			
<ul style="list-style-type: none"> • SMDLC, remplacement de la conduite PVC Ø 30/40 alimentant le secteur des Vaux qui est saturée. Mise en Œuvre d'une canalisation PEHD Ø 75 mm sur 400 ml entre la Salle et la Cavale afin d'améliorer la distribution et autoriser un minimum de défense incendie • SMDLC Renouvellement de Comérot à Midali 480ml + Lotissement Ménéghin aux Bernais 520ml en F100 • MDC, réfection de la place de la Halle et rue Andrieux comprenant le renforcement du bouclage en Ø 100 F en lieu et place des Ø 80 et 40 acier existants et reprise de tous les branchements dont 6 en plomb. Soit 150 ml de conduite et 21 branchements dont l'OPAC en Ø 40 mm. 	1 4 4	35 000 100 000 50 000	2022 2026 2026

• MDC, Réfection de la conduite ø 40 acier sous trottoirs RD1075 sur 100 ml entre les n° 202 et 212 gde Rue. Soit 100 ml de PEHD ø 75 avec reprise de 5 branchements.	3	20 000	2023
• SINARD, remplacement de la conduite de distribution ø 100 F grise à joints plomb entre la RD 110b et les Fauries. Mise en œuvre de conduite ø 75 et 50 PEHD pour limiter le risque alimentaire, avec reprise de 12 branchements sur 250 ml afin de supprimer les interventions pour fuites sur cette section en glissement. Soit 340 ml de tuyau.	1	48 000	2023
• SINARD, Remplacement de la conduite de distribution ø 100 F grise à joints plomb entre l'église et le cimetière. Mise en œuvre d'une conduite ø 100 F ductile avec reprise de 12 branchements sur 250 ml afin de supprimer les interventions pour fuites sur les joints plomb. Travaux coordonnés avec ceux de l'assainissement commun.	2	50 000	2024
• SMDLC, déplacement de la conduite d'alimentation Midali. En PVC ø 40 mm posé en terrains construits, peu accessible et sans servitude notariée, il conviendrait de refaire cette alimentation en PEHD ø 50, sur 85 ml sous chemin communal et déplacement de 2 branchements sur domaine public sur 10 ml. Travaux coordonnés avec ceux de l'assainissement communal.	1	10 000	2022
• SINARD, Remplacement de la distribution ø 100 F grise à joints plomb entre l'église et les Dourches par ø 100 F ductile avec reprise de 20 branchements sur 500 ml. Travaux coordonnés avec ceux de l'assainissement communal.	4	80 000	2026
• MDC, Réfection de la conduite ø 40 acier sous trottoirs RD1075 sur 100 ml entre les n° 202 et 212 gde Rue. Soit 100 ml de PEHD ø 75 avec reprise de 6 branchements.	4	20 000	2026
• SMLP, Alimentation de la Bâtie d'Ambel par les Loubats, coordonné avec le département	2	50 000	2023
• SINARD Le Collet, remplacement ø 40 A par ø 50 ou 63 PEHD (53ml) + ø 32 ou 40 pour 2 brchts (50ml)	1	10 000	2022
• MDC Renouvellement chemin de la Salette (40ml en ø 40 A par PEHD ø 50)	1	8 000	2022
• MDC Renouvellement ø 40A en ø 75 PEHD sous trottoir de la place du Marché à l'avenue Oche: 135ml	1	48 000	2022
• MDC Renouvellement ø 50 PVC en ø 75 PEHD Bertin/Jacky: 165ml + 3 brchts	2	20 000	2023
• MDC Renouvellement ø 50 PVC en ø 75 PEHD à la Gare: 140ml	4	14 000	2023
• MDC Renouvellement ø 50 PVC en ø 60 F rue du Four : 25ml + 8 brchts	2	15 000	2023